

3. Liges juniors

Art. 236 Classes d'âge

¹ Sont réputés juniors de la catégorie correspondante les joueurs qui, en date du 31 décembre de l'année dans laquelle la saison commence, ont au plus atteint l'âge indiqué ci-après :

- | | | |
|----|-----------------------|--------------------------------|
| a. | M21 (JA) garçons | 19 ^e anniversaire ; |
| b. | M21 (JA) filles | 19 ^e anniversaire ; |
| c. | M19 (JB) garçons | 17 ^e anniversaire ; |
| d. | M18 (JB) filles | 16 ^e anniversaire ; |
| e. | M16 (JC) garçons | 14 ^e anniversaire ; |
| f. | M16 (JC) filles | 14 ^e anniversaire ; |
| g. | M14 (minis D) garçons | 12 ^e anniversaire ; |
| h. | M14 (minis D) filles | 12 ^e anniversaire ; |
| i. | M12 (minis E) garçons | 10 ^e anniversaire ; |
| j. | M12 (minis E) filles | 10 ^e anniversaire ; |
| k. | SAR B M18 garçons | 16 ^e anniversaire ; |
| l. | SAR B M17 filles | 15 ^e anniversaire ; |
| m. | SAR C M16 garçons | 14 ^e anniversaire ; |
| n. | SAR C M15 filles | 13 ^e anniversaire. |

² La mention correspondant au droit de participation est inscrite sur la licence.

Art. 237 Hauteur du filet

La hauteur du filet déroge à la hauteur normale dans les LJ suivantes :

	Garçons	Filles
M16 et SAR C M15/16	2 m 30	2 m 20
M14	2 m 15	2 m 15
M12	2 m 05	2 m 05

Art. 238 Communauté d'équipes pour les catégories M21, M18/19 et M16

¹ Les équipes M21, M18/19 et M16 peuvent être formées de joueurs appartenant à deux clubs différents, si les clubs intéressés (un ou les deux clubs) ne peuvent présenter aucune équipe M21, M18/19 ou M16 pour cause de manque de joueurs. Les licences doivent être commandées par les deux clubs ; elles portent la mention « Communauté d'équipe avec le club... ».

² Elles n'ont pas le droit de participer aux tournois des championnats suisses juniors.

Art. 239 Dispositions particulières pour les M21

Le championnat doit se terminer avant Noël, de manière à permettre l'inscription des équipes pour l'Interligue M21 auprès de SV. Une prolongation du championnat est possible.

Art. 240 Règles spéciales pour les M16

¹ Après trois services consécutifs, l'équipe au service fait une rotation.

² Les joueurs n'ont pas de spécialisation. Seule la pénétration en 1 est autorisée.

³ Les équipes jouent sans libéro.

Art. 241 Règles spéciales pour les M14 (minis D)

¹ Les compétitions M14 se jouent sur quatre terrains. Quatre changements par set sont autorisés.

² Le terrain mesure 6,1 m par 13,4 m (grand terrain de badminton). La zone d'attaque mesure 2 m.

³ Seul le service par le bas est autorisé.

⁴ La pénétration en 1 est autorisée, mais pas les permutations. Les positions doivent être respectées pendant tout l'échange.

⁵ Le serveur est réputé joueur arrière.

⁶ Les équipes jouent sans libéro.

Art. 242 Règles spéciales pour les M12 (minis E)

¹ Les compétitions M12 se jouent sur trois terrains. Trois changements par set sont autorisés.

² Le terrain mesure 6 m par 9 m. La zone d'attaque mesure 2 m.

³ Seul le service par le bas est autorisé.

⁴ La pénétration et les permutations ne sont pas autorisées. Les positions doivent être respectées pendant tout l'échange.

⁵ Les équipes jouent sans libéro.